

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

ATTRACTIVITÉ - APPEL À CANDIDATURES "SOUTIEN À LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DE NIVEAU 2"

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - APPEL À CANDIDATURES "SOUTIEN À LA STRUCTURATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DE NIVEAU 2"

Monsieur **Florent SIMMONET**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la convention-cadre entre la CAN et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre signée le 26 septembre 2019 ;

Vu l'avenant 1 à la convention entre la CAN et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre ;

Vu l'avenant 2 à la convention entre la CAN et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre ;

Vu la convention-cadre 2024-2027 entre la CAN et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre signée le 21 janvier 2025 ;

Considérant la compétence de la CAN en matière de développement économique ;

Dans le cadre de la planification écologique, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a lancé en juin dernier un appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » à hauteur de 10 millions d'euros.

Ce dispositif, géré par les directions régionales chargées de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/DAAF), vise à soutenir :

- le passage en phase opérationnelle des PAT (niveau 2) ;
- la structuration de réseaux régionaux pour amplifier leur action et permettre l'échange de bonnes pratiques et l'interconnaissance entre PAT.

La phase opérationnelle des PAT (niveau 2) permet de concrétiser l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance, dans le respect des critères de reconnaissance. Les subventions seront comprises entre 40 000 € et 150 000 € par PAT et pourront représenter jusqu'à 70 % du total des dépenses éligibles du budget global.

Les dépenses éligibles concernent :

- les dépenses directes (frais de personnel, prestations, etc.) ;
- les investissements matériels nécessaires à la réalisation d'actions ;
- les dépenses indirectes affectées au projet (dépenses de structure de l'organisme imputables à la réalisation du projet, et qui ne sont pas ventilées sur les différents postes de dépenses directes).

La CAN et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre sont engagées, aux côtés d'une vingtaine de partenaires signataires, dans un Projet Alimentaire Territorial 2021-2027 comprenant 19 fiches-action pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation. En 2024, cette feuille de route a été reconnue de niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le soutien financier proposé par la DRAAF dans le cadre de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des Projets alimentaires territoriaux de niveau 2 » constitue une opportunité pour poursuivre et approfondir le déploiement d'actions prévues dans la feuille de route, actuellement à mi-parcours de sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tout acte en lien avec l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux de niveau 2 »

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Florent SIMMONET

Secrétaire de séance

Délégué du Président